

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Budget de la Communauté

Budget de la Communauté
pour le dix-septième exercice

(1^{er} JANVIER 1969 — 31 DÉCEMBRE 1969)

**Complément au 2^e Rapport général
sur l'activité des Communautés**

Le présent document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1967/1968;
- donne une estimation des avoirs de la C.E.C.A. au 31 décembre 1968;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1969.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Budget de la Communauté

**Budget de la Communauté
pour le dix-septième exercice**

(1^{er} JANVIER 1969 — 31 DÉCEMBRE 1969)

**Complément au 2^e Rapport général
sur l'activité des Communautés**

Le présent document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1967/1968;
- donne une estimation des avoirs de la C.E.C.A. au 31 décembre 1968;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1969.

Bruxelles, le 15 janvier 1969

PRÉAMBULE
*au budget de la Communauté pour
le 17^e exercice*

Préambule

Le présent document budgétaire a été adopté par la Commission des Communautés Européennes après l'échange de vues qui intervient chaque année avec les commissions intéressées du Parlement européen. La Commission a réaffirmé à cette occasion tout le prix qu'elle attachait à cette rencontre.

L'intérêt que présente un tel échange de vues est d'autant plus marqué que cette année l'exercice 1969 revêt pour la C.E.C.A. une importance toute particulière. C'est en effet le premier exercice normal après la mise en œuvre du Traité de fusion instituant un exécutif unique.

Le Traité de fusion en rendant forfaitaire la contribution de la C.E.C.A. aux dépenses administratives de la Communauté a encore accentué le caractère « opérationnel » du prélèvement, plus de 65 % des crédits prévus dans le Budget C.E.C.A. sont destinés à financer des opérations de recherche et de réadaptation, qui visent à améliorer l'économie des secteurs de la Communauté Charbon-Acier.

Une des conséquences importantes du caractère opérationnel du Budget C.E.C.A. réside dans la sensibilité des crédits budgétaires aux mouvements de l'économie. Les modifications de structure, les à-coups de la conjoncture se répercutent immédiatement et avec force sur le Budget C.E.C.A.

Le caractère opérationnel du Budget C.E.C.A. implique de ce fait le recours à des techniques budgétaires assez différentes du budget de fonctionnement qui, lui, vise à assurer essentiellement la continuité de l'administration.

Pour essayer d'éclaircir les propositions qui sont formulées dans ce document il ne semble pas inutile, en préambule, de s'arrêter sur ces deux aspects du Budget C.E.C.A. :

- le Budget C.E.C.A. et l'évolution économique,
- le Budget C.E.C.A. et la technique budgétaire.

I — Le Budget C.E.C.A. et l'évolution économique

1. Depuis quelques années le facteur déterminant qui commande le Budget de la C.E.C.A. est de toute évidence l'ampleur des modifications de structure qui affectent les trois grands secteurs : mines de charbon, sidérurgie et mines de fer. En une dizaine d'années l'emploi dans les mines de charbon a baissé de plus de 50 %, il en va de même dans les mines de fer, tandis que dans la sidérurgie se produit une véritable transformation des instruments de production et donc de l'utilisation de la main-d'œuvre.

Aussi les besoins financiers pour la réadaptation se sont accélérés depuis 1965/66 et représentent plus de 50 % des crédits de la C.E.C.A. En fin de 1966 on avait estimé qu'au cours des quatre prochains exercices la réadaptation affecterait plus de 175 000 personnes et nécessiterait la mobilisation, de la part de la C.E.C.A., de 15 à 20 millions d'u.c. par exercice. Ces estimations en tant que tendance restent valables et c'est dans cette perspective que doivent s'inscrire les besoins de 1967/68 et les prévisions de 1969 en matière de réadaptation.

2. Sans doute autour de cette tendance des variations accidentelles, des décalages ou des glissements peuvent se produire. Le caractère sectoriel de la C.E.C.A. qui recouvre les industries de base, la rend très sensible aux fluctuations de la conjoncture; en phase de stagnation ou de dépression il est certain que les industries de la C.E.C.A. sont plus touchées que les autres. Les réformes de structure s'en trouvent accélérées. Les ouvriers à réadapter sont plus nombreux et le coût de la réadaptation par personne se trouve

augmenté, car la période de chômage est plus longue et les charges annexes plus élevées. Par contre, en période d'expansion, les réformes de structure sont souvent retardées, les effectifs à réadapter se contractent et le coût moyen par travailleur s'abaisse. C'est ainsi qu'on a constaté une accélération sensible de la réadaptation en 1967 et une légère détente fin 1968. Il n'en reste pas moins que les demandes de réadaptation enregistrées depuis le 30-6-1967 concernent plus de 75 000 travailleurs.

3. Une dernière série de facteurs peut provoquer des écarts par rapport à la tendance d'ensemble, ce sont les facteurs d'ordre institutionnel et administratif. La mise en œuvre de nouvelles réglementations sociales s'accélère en période de difficultés, mais l'application pratique de ces dispositions ne peut souvent intervenir qu'avec un certain délai, que l'on s'efforce d'atténuer en appliquant ces dispositions d'une manière rétroactive. Il en résulte que certaines demandes d'ouvertures de crédit se produisent « en grappe » et s'accumulent sur une période relativement brève. Ainsi l'application de dispositions nouvelles en Allemagne et en France aura-t-elle son plein effet en 1969 créant un certain gonflement passager par rapport à la tendance d'ensemble.

En somme la superposition d'une évolution de structure et de phénomènes conjoncturels et accidentels explique l'allure des budgets 1968 et 1969. La tendance est toujours celle d'un rythme d'environ 20 millions d'u.c. de réadaptation par exercice, avec toutefois un léger creux en 1968 et sans doute un gonflement en 1969, dû en partie à un glissement dans le temps.

II — Le Budget C.E.C.A. et la technique budgétaire

Le « caractère opérationnel » du Budget C.E.C.A. implique de toute évidence des techniques et des approches budgétaires assez différentes de celles qui prévalent dans les budgets de fonctionnement de type classique.

1. En tout premier lieu, si l'on veut éviter des erreurs de jugements, il est indispensable de situer les budgets annuels dans des perspectives plus vastes, valables pour trois ou quatre exercices. Ainsi toutes les estimations de réadaptation devraient semble-t-il

se situer par rapport à un horizon 1970/71. L'hypothèse fondamentale qui sous-tend notre politique budgétaire est le maintien de très gros besoins financiers en matière de réadaptation jusqu'en 1971, puis, à partir de cette date, un fléchissement très net de ces besoins. En effet, au rythme actuel de la réadaptation, les effectifs des charbonnages, y compris ceux des industries annexes seront de l'ordre de 300.000 personnes en 1971. A ce niveau, les réductions d'effectifs en valeur absolue risquent d'être faibles.

Cette hypothèse explique que l'on escompte en moyenne des besoins de réadaptation de l'ordre de 20 millions d'u.c. et des besoins de recherche de l'ordre de 6 millions d'u.c. jusqu'en 1971 et qu'au-delà on envisage une baisse des besoins de réadaptation qui permettra un accroissement sensible des opérations de recherche.

2. Une telle approche des problèmes budgétaires exclut toute rigidité dans l'application des règles de l'annualité. Les crédits à ouvrir ne peuvent être que des crédits d'engagement si l'on veut éviter des révisions ininterrompues de crédits.

De même, en matière de ressources, le principe de la fixation annuelle du taux de prélèvement doit être atténué par deux considérations :

— en période de difficultés et de grande incertitude la Commission doit pouvoir se réserver la possibilité de modifier le taux de prélèvement en cours d'exercice,

— cependant dans toute la mesure du possible, la détermination du taux de prélèvement doit se faire par rapport à un «rythme de croisière» valable pour toute la période considérée, afin d'éviter de déjouer trop brutalement et trop souvent les prévisions des agents économiques. Un tel taux de croisière semble pour l'instant pouvoir être fixé à 0,30.

3. Enfin un budget opérationnel suppose l'existence de mécanismes régulateurs. L'importance des à-coups et des décalages possibles exige la constitution de réserves disponibles capables d'amortir ces variations. Dans le domaine de la C.E.C.A. de tels mécanismes sont d'autant plus nécessaires en raison du caractère cumulatif des accidents conjoncturels, puisque toute dépression ou tout fléchissement de l'expansion entraîne à la fois une augmentation des besoins financiers et un fléchissement des ressources.

Jusqu'à présent, grâce à des réserves importantes, constituées pendant les périodes de prospérité, il a été possible de faire face à l'accélération des besoins de réadaptation, sans demander une augmentation trop forte du taux de prélèvement. A la fin de 1969, il est probable que toutes les réserves disponibles de la C.E.C.A. aient été mobilisées. Sans doute après 1969 le taux de 0,30 devrait permettre, en période normale, d'équilibrer ressources et dépenses. Cependant, on ne peut exclure l'éventualité d'un accident conjoncturel. Pour s'en préserver la Commission se propose de pouvoir gager toute surcharge accidentelle par le Fonds de pension. Ceci ne serait toutefois nécessaire que dans la mesure où, au-delà de 1969, il serait indispensable pour un ou deux exercices d'engager pour la réadaptation plus de 20 millions d'u.c. par an. Ainsi l'opération de garantie du Fonds de pension ne porterait au maximum que sur une dizaine de millions d'u.c. et se limiterait, dans le cas le plus défavorable, à deux ans. En effet, le fléchissement rapide des charges de réadaptation après 1971 devrait permettre de désengager très facilement le Fonds de pension.

Ces quelques réflexions éclairent l'exécution du Budget 1967/68, qui est retracée plus loin, et les perspectives budgétaires 1969.

Comme par le passé, les montants sont exprimés en unités de compte de l'accord monétaire européen, tel que cette unité est définie à l'article 24 de cet accord; sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain (U.S.A.).

La contre-valeur de l'unité de compte AME dans les différentes devises nationales s'établit comme suit :

1 unité de compte AME	=	4,—	DM
	=	50,—	FB
	=	4,93706	FF
	=	625,—	Lit.
	=	50,—	Flux.
	=	3,62	Fl.

* * *

L'annexe 4 au présent document récapitule l'état des dépenses pour 1968 et les prévisions de dépenses pour 1969 du Commissaire aux Comptes chargé du contrôle des dépenses opérationnelles de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

TITRE I

INTRODUCTION AU BUDGET

Section I — Exécution du budget de l'exercice 1967-1968

Le budget de l'exercice 1967/68 établi par la Haute Autorité de la C.E.C.A., couvrant la période 1^{er} juillet 1967-30 juin 1968, a été prolongé de six mois par décision de la Commission des Communautés Européennes afin de faire coïncider dorénavant la période d'exécution du budget avec l'année civile.

Le tableau I explicite les prévisions d'exécution du budget de l'exercice 1967/68, les pages qui suivent donnent certains commentaires tant sur le plan des besoins que sur la manière dont la couverture de ces besoins est assurée.

A — *Besoins*

I — *Besoins de l'exercice*

1. Les dépenses administratives se situeront aux alentours de 29,5 millions u.c. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui des prévisions initiales qui avait été estimé pour 18 mois à 28,5 millions u.c. Le surplus de 1 million d'u.c. est dû exclusivement aux reports de crédit de l'exercice 1967/68 qui par suite de la fusion ont dû être incorporés dans l'exercice en cours alors que précédemment ils venaient influencer les résultats de l'exercice suivant.

2. En matière de réadaptation, le rythme des fermetures de mines a été aussi important que celui de l'exercice précédent. Les engagements nouveaux que la Commission des Communautés Européennes aura été amenée à prendre pendant le courant de l'exercice 1967/68 atteindront le montant de 19,3 millions u.c. Ce chiffre

est inférieur de plus de 10 millions u.c. par rapport aux prévisions qui avaient été établies, non, d'ailleurs, que celles-ci aient été surestimées, mais en raison de certains retards dans la mise en œuvre des nouvelles modalités de réadaptation prévues en Allemagne et en France. Une partie des demandes prévues pour 1967/68 ne deviendra effective qu'au cours de l'exercice 1969.

3. Dans le domaine de la recherche, la Commission a poursuivi son action. On sait que les montants inscrits au budget ne correspondent qu'à l'une des phases de l'intervention de la Commission; comme en matière de réadaptation, il s'agit de la phase au cours de laquelle la Commission devient débitrice au profit d'instituts de recherche, d'entreprises ou de chercheurs déterminés. Cette phase est la phase centrale de l'opération de financement, elle se situe entre les deux pôles suivants :

— La phase qui la précède est celle où une décision de principe est prise quant à l'affectation d'un montant de prélèvement à l'accomplissement d'un programme ou d'un projet de recherche. Cette phase n'a pas d'importance budgétaire immédiate mais conditionne, par contre, dans une grande mesure l'ampleur du budget des exercices suivants au cours desquels les engagements spécifiques de la C.E.C.A. seront pris et exécutés. Il n'est donc pas sans intérêt de signaler qu'au cours du présent exercice les décisions de principe atteindront le montant de 5 millions u.c. Leur ventilation sera approximativement la suivante :

— 3 millions u.c. pour les recherches sidérurgiques,

— 2 millions u.c. pour les recherches charbonnières,

— La phase postérieure à la phase budgétaire est celle qui concerne les versements effectifs qui interviennent en matière de recherche. Il s'agit là d'une phase essentiellement comptable dont l'ampleur dépend de la rapidité avec laquelle s'effectuent les recherches financées et qui échappe donc à la C.E.C.A. elle-même. Les bénéficiaires des aides peuvent en effet dans certaines limites contractuellement prévues — comme cela est d'ailleurs le cas dans certains pays — tirer, au fur et à mesure des besoins de la recherche, sur une ligne de crédit qui leur est consentie. L'enregistrement des paiements constitue ainsi un stade purement comptable dont l'importance d'ailleurs ne doit pas être sous-estimée puisqu'il permet d'une part de suivre le rythme d'exécution des recherches financées et d'autre part d'estimer dans quelle mesure il est possible d'atten-

dre les recettes des exercices futurs pour la satisfaction d'engagements déjà contractés mais qui ne donnent pas lieu pour leur totalité à des débours immédiats. Il peut être mentionné ici qu'une rétrospective des dernières années a été faite à ce point de vue dans l'« Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1966/67 » (p. 30); il ressort de la courbe qui a été tracée que le décalage entre les engagements et les paiements a tendance à diminuer, le montant des paiements augmentant régulièrement pour rattraper celui des engagements. En 1967/68 le total des paiements effectués en matière de recherche C.E.C.A. avoisinera 13 millions u.c.

Les chiffres qui nous intéressent ici — où nous nous situons sur le plan budgétaire — sont donc ceux de la phase centrale de financement qui en définitive est la seule significative car elle traduit les actions ayant fait l'objet de nouveaux contrats au cours de l'exercice et qui sont en voie de réalisation. Ces contrats nouveaux se monteront cette année à 7,6 millions u.c. environ (9 millions u.c. avaient été prévus au budget), il y a lieu de noter à ce sujet que par suite de retard dans la rédaction de certains contrats de recherche leur inscription au budget ne pourra se faire qu'en 1969.

B — *Couverture des besoins*

I — *Produit du prélèvement*

Les réalisations prévisibles sont légèrement supérieures au niveau des prévisions budgétaires : 52 millions u.c. (au lieu de 51). Cette différence est due essentiellement au développement très favorable de la conjoncture économique dans le secteur de la sidérurgie.

II — *Autres revenus*

Leur montant sera exactement celui qui figurait dans les prévisions budgétaires : 7,5 millions u.c.

III — *Résultat budgétaire*

Alors que les prévisions faisaient apparaître un déficit à résorber par l'utilisation de la quasi-totalité des réserves disponibles, les résultats escomptés laissent prévoir un boni de près de 3 millions u.c.

Toutefois il y a lieu de signaler que ce boni est plus apparent que réel puisqu'il sera largement absorbé en 1969 par suite de la mise en œuvre d'actions qui ont dû être reportées. C'est ainsi qu'au début 1969 des décisions de l'ordre de 7 millions u.c. seront prises par la Commission pour des opérations effectuées en Allemagne et concernant l'exercice 1967/68.

Section II — Analyse des réserves et provisions prévisibles au 31 décembre 1968

Provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

I — Provision pour la réadaptation

Au 31-12-1968 la provision pour réadaptation atteindra le niveau de 48,9 millions u.c. contre 38,5 millions u.c. au 30-6-1967. Cette augmentation de quelque 10 millions u.c. s'explique de la façon suivante : engagement de l'exercice 19 millions u.c., paiements effectués 8 millions u.c., utilisation de la réserve conjoncturelle à concurrence de 1 million u.c.

II — Provision pour la recherche

L'importance des paiements effectués (13 millions u.c.) par rapport aux nouveaux engagements souscrits (7,6 millions u.c.) ont ramené la provision à 23 millions u.c. contre 29 millions u.c. à fin 1966/67.

III — Provision pour risques divers ⁽¹⁾

La provision pour risques divers qui était de 5,3 millions u.c. au 30-6-1967, a été maintenue au même niveau.

IV — Provision pour dépenses administratives et solde non affecté

Cette provision se trouvera portée à 7,47 millions u.c.

⁽¹⁾ Cf. « Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1966/1967 », tableau XXII.

TITRE II

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE 1969

Section III — Analyse et couverture des besoins

Le budget total de la Communauté prévu pour l'exercice 1969 s'élève à 51 millions u.c.

Le tableau III donne un aperçu général de la ventilation des besoins et de la façon dont ils seront couverts; le texte ci-après donne les précisions nécessaires pour apprécier les chiffres qui sont fournis.

A — Besoins

I — Dépenses administratives

Rappelons que depuis la fusion des Exécutifs des 3 Communautés le traité de fusion par son article 20 a fixé forfaitairement à 18 millions u.c. la quote-part d'intervention de la C.E.C.A. dans les dépenses administratives de la Communauté.

II — Autres dépenses budgétaires

Les frais bancaires resteront probablement au même niveau que celui atteint au cours des exercices précédents. Etant donné leur faible montant (\pm 0,05 million u.c.), nous les avons repris pour mémoire.

III — Réadaptation

En ce qui concerne les besoins de réadaptation, ils semblent devoir s'élever pour 1969 aux environs de 25 millions u.c. Sur ces 25 mil-

lions u.c., environ 7 millions u.c. sont de simples reports de cas de réadaptation réalisés en 1967/68 mais qui feront l'objet d'ouvertures de crédit rétroactives en 1969.

IV — Recherche

Pour ce qui est des besoins de recherche, un montant de 8 millions u.c. a été retenu pour tenir compte à la fois des besoins nécessaires pour 1969 (6 millions u.c.) et d'un montant de l'ordre de 2 millions u.c. qui représentent des engagements relatifs à l'exercice 1967/68 qui n'ont pas pu être pris en raison de retards intervenus dans la procédure administrative.

Pour apprécier avec plus de clarté les prévisions budgétaires qui sont faites en ce domaine, il convient de les replacer dans leur cadre d'ensemble, ainsi qu'il a déjà été dit à propos de l'exécution du budget de l'exercice 1967/68 (voir ci-dessus p. 10 et 11).

Il est donc important d'exposer en premier lieu les décisions de principe qui ont déjà été prises par la C.E.C.A.

Il peut être estimé qu'au 31-12-1968 des décisions de principe se montant à 15,3 millions u.c. n'auront encore donné lieu à l'octroi d'aucun contrat d'aide financière. Ce montant se ventile de la manière suivante :

- 1,9 million u.c. en matière de recherches sidérurgiques ou de minerai de fer,
- 1,7 million u.c. en matière de recherches charbonnières,
- 11,7 millions u.c. en matière de recherches sociales et médicales.

Le montant des décisions de principe n'ayant pas encore fait l'objet de contrats peut paraître élevé en matière de recherches sociales et médicales; mais il convient de se rappeler que dans ce domaine il s'agit non pas de décisions concernant des recherches déterminées, mais de programmes-cadres s'étalant sur plusieurs années.

Pendant l'exercice 1969, la C.E.C.A., poursuivant son action, prendra de nouvelles décisions de principe pour un montant d'en-

viron 11 millions u.c. (1). Ces nouvelles décisions se ventileront vraisemblablement de la manière suivante :

- 6 millions u.c. pour des recherches sidérurgiques ou sur le minerai de fer,
- 3,5 millions u.c. pour des recherches charbonnières,
- 1,5 million u.c. pour des recherches à caractère social.

Sur l'ensemble des décisions de principe qui auront été ainsi prises (2), la C.E.C.A. accordera un certain nombre de contrats d'aide financière et nous en arrivons là aux chiffres budgétaires puisque c'est le montant de ces contrats qui figure, en besoins, dans le budget de l'exercice. Il est estimé qu'environ 8 millions u.c. de contrats d'aide financière seront ainsi conclus dans les trois domaines de recherches, sociales, acier, charbon, à concurrence d'environ 4 millions u.c. ils se situeront dans le cadre de décisions de principe prises antérieurement à l'exercice 1969; pour le reste, ils constitueront déjà la mise en œuvre de décisions prises au cours de l'exercice 1969.

Si les prévisions se réalisent, il restera au 31-12-1969 un montant de 18 millions u.c. de décisions de principe qui n'auront pas encore donné lieu à l'octroi de contrats d'aide financière (hypothèque) et dans le cadre desquelles s'inscriront les actions qui seront prises en besoins budgétaires des exercices ultérieurs. Il convient de noter, d'une part, que sur ces montants plus de 10 millions u.c. proviennent des programmes-cadres en matière de recherches médicales et sociales dont la réalisation s'étale sur plusieurs années ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, et d'autre part, que des décisions de principe prises antérieurement et totalisant plus de 3 millions u.c. ne donneront vraisemblablement pas lieu à rédaction de contrats, les projets de recherche devant probablement être abandonnés.

B — Couverture des besoins

Trois grandes rubriques sont à examiner de ce point de vue : le produit du prélèvement, les autres revenus que perçoit la C.E.C.A.

(1) Ce montant de 11 millions u.c. se décompose en 8 millions u.c. relatifs à l'exercice 1969 proprement dit et à 3 millions u.c. de décisions pour lesquelles la procédure a été lancée en 1967/1968 mais qui, pour des raisons administratives, n'a pu aboutir avant le 31 décembre.

(2) Soit : Recherches sociales = 13,2 millions u.c.
Recherches « Acier » = 7,9 millions u.c.
Recherches « Charbon » = 5,2 millions u.c.

et le déficit budgétaire. Le premier et le troisième facteur sont très liés l'un à l'autre et doivent être examinés conjointement; le deuxième facteur «autres revenus» est par contre indépendant et sera donc exposé en premier lieu.

Les «autres revenus» ⁽¹⁾ sont évalués à 5 millions u.c. pour l'exercice 1969. Rappelons que ces autres revenus sont constitués des revenus des placements de l'exercice et des intérêts des prêts sur fonds non empruntés sous déduction du montant nécessaire à la C.E.C.A. pour lui permettre de mener à bien sa politique de reconversion et de construction de maisons ouvrières, montant qui est directement affecté à la réserve spéciale ⁽²⁾.

Les revenus qui précèdent ne permettent donc de satisfaire qu'une fraction minime des besoins de l'exercice 1969 : 46 millions u.c. resteront en effet à couvrir d'une autre manière. Il n'est pas sans intérêt de mentionner au passage que, si ce solde devrait être couvert par le seul prélèvement de l'exercice, il conviendrait d'en porter le taux à près de 0,40 %.

Vu l'état actuel de la conjoncture, la Commission des Communautés Européennes estime pouvoir, cette année encore, établir un budget en déficit, en utilisant, pour couvrir ce déficit, la quasi totalité des réserves. Aussi la Commission a-t-elle décidé de maintenir à 0,30 % le taux du prélèvement.

Le produit du prélèvement peut, à un tel taux, être estimé à 37 millions u.c. Les productions escomptées et les valeurs moyennes retenues permettent en effet de prévoir que le point de prélèvement ⁽³⁾ atteindra 12,33 millions u.c. Ce calcul suppose une légère baisse de la production charbonnière et de l'acier Thomas en lingots compensées par une légère augmentation des autres produits sidérurgiques ainsi que le maintien des valeurs moyennes actuellement en vigueur.

En terminant, il convient de mentionner que l'hypothèse réelle qui pèsera sur les recettes des futurs exercices sera d'environ 15 millions u.c.

(1) En d'autres termes, les recettes autres que le prélèvement.

(2) Les opérations relatives à la réserve spéciale sont explicitées dans le rapport financier 1968.

(3) Rendement d'un taux de 0,10 %.

**TABLEAUX
ET
ANNEXES**

TABLEAU I

Prévision d'exécution du budget de l'exercice 1967/1968 (période de 18 mois)

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	1967/1968		Couverture	1967/1968	
	Prévisions	Réalisations prévisibles		Prévisions	Réalisations prévisibles
1. Dépenses administratives					
a) Ordinaires	28,47	29,55	1. Produit du prélèvement	51,—	52,—
b) Extraordinaires	—	—	2. Autres revenus Divers	7,50 PM	7,50 PM
2. Autres dépenses budgétaires	PM	PM	Sous-total	58,50	59,50
Frais bancaires					
Sous-total	28,47	29,55			
3. Réadaptation			3. Déficit budgétaire		
Virement à la provision pour engagements nouveaux	30,—	19,33	Reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	8,97	—
4. Recherche					
Virement à la provision pour engagements nouveaux	9,—	7,63			
Sous-total	39,—	26,96			
5. Excédent des ressources sur les besoins	—	2,99			
TOTAL GENERAL	67,47	59,50	TOTAL GENERAL	67,47	59,50

**Prévisions — Evolution des provisions susceptibles d'être
pour la période du 1-7-1967**

	OPÉRATIONS en exécution du budget				tenant à la	
	Affecta- tions aux diffé- rentes provisions	Variations du solde non affecté			Diminution des suite	
		+	-	Solde	Exécutions d'enga- gements	Annula- tions d'enga- gements
I - RÉADAPTATION						
a) Aides non remboursables						
1. Virement pour engagements nouveaux	19,33	—	—	—	—	—
2. Paiements	—	—	—	—	7,70	—
3. Annulations d'engagements	—	—	—	—	—	0,19
4. Transfert au solde non affecté par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	—
	19,33	—	—	—	7,70	0,19
b) Réserve conjoncturelle						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
Sous-total	19,33	—	—	—	7,70	0,19
II - RECHERCHE						
a) Aides non remboursables						
1. Virement pour engagements nouveaux	7,63	—	—	—	—	—
2. Paiements	—	—	—	—	12,23	—
3. Annulations d'engagements	—	—	—	—	—	0,69
4. Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
	7,63	—	—	—	12,23	0,69
b) Réserve conjoncturelle						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
Sous-total	7,63	—	—	—	12,23	0,69
III - PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
Sous-total	—	—	—	—	—	—
IV - PROVISIONS POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ						
1. Dépenses administratives	—	—	29,55	- 29,55	—	—
2. Autres dépenses budgétaires	—	—	p.m.	p.m.	—	—
3. Retrait pour virement à la provision pour réadaptation	—	—	19,33	- 19,33	—	—
4. Retrait pour virement à la provision pour recherche	—	—	7,63	- 7,63	—	—
5. Paiements effectués en matière de réadaptation et de recherche	—	—	—	—	—	—
6. Transfert de la provision pour réadaptation	—	—	—	—	—	—
7. Transfert de la provision pour recherche	—	—	—	—	—	—
8. Transfert de la provision pour risques divers	—	—	—	—	—	—
9. Recettes de l'exercice	—	59,50	—	+ 59,50	—	—
Sous-total	—	59,50	56,51	+ 2,99	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	26,96	59,50	56,51	+ 2,99	19,93	0,88

utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires
au 31-12-1968 (18 mois)

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

OPÉRATIONS					Solde des opérations de l'exercice	Provisions existantes au 1-7-1967	Provisions au 31-12-1968
Liquidation d'opérations couvertes en provision							
Provisions		Variations du solde non affecté					
Transferts Divers	Total	+	-	Solde			
—	—	—	—	—	+ 19,33		
—	7,70	—	—	—	— 7,70		
—	0,19	—	—	—	— 0,19		
—	—	—	—	—	—		
—	7,89	—	—	—	+ 11,44	36,55	47,99
1,00	1,00	—	—	—	— 1,00	2,00	1,00
1,00	8,89	—	—	—	+ 10,44	38,55	48,99
—	—	—	—	—	—		
—	12,23	—	—	—	+ 7,63		
—	0,69	—	—	—	— 12,23		
—	—	—	—	—	— 0,69		
—	12,92	—	—	—	— 5,29	27,40	22,11
1,00	1,00	—	—	—	— 1,00	2,00	1,00
1,00	13,92	—	—	—	— 6,29	29,40	23,11
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—	5,30	5,30
—	—	—	—	—	—	5,30	5,30
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	— 29,55		
—	—	—	—	—	p.m.		
—	—	—	—	—	— 19,33		
—	—	—	—	—	— 7,63		
—	—	—	19,93	— 19,93	— 19,93		
—	—	8,89	—	+ 8,89	+ 8,89		
—	—	13,92	—	+ 13,92	+ 13,92		
—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	+ 69,50		
—	—	22,81	19,93	+ 2,88	+ 5,87	1,60	7,47
2,00	22,81	22,81	19,93	+ 2,88	+ 10,02	74,85	84,87

TABLEAU III

Prévision du budget de la Communauté pour l'exercice 1969

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	Prévisions 1969	Couverture	Prévisions 1969 Taux de 0,30 %
1. Dépenses administra- tives	18,—	1. Produit du prélève- ment	37,—
2. Autres dépenses bud- gétaires		2. Autres revenus	5,—
Frais bancaires	PM	Divers	PM
Sous-total	18,—	Sous-total	42,—
3. Réadaptation		3. Déficit budgétaire	
Virement à la provi- sion pour engage- ments nouveaux	25,—	Reprise à la provi- sion pour dépenses administratives et solde non affecté	9,—
4. Recherche			
Virement à la provi- sion pour engage- ments nouveaux	8,—		
Sous-total	33,—		
TOTAL GENERAL	51,—	TOTAL GENERAL	51,—

TABLEAU IV

**Hypothèque réelle prise sur les recettes
des exercices futurs**

Situation prévisible au 31-12-1968

(en millions d'u.c. A.M.E.)

	Exercice 1967/68 prévisions
Hypothèque pour satisfaire l'exécution d'ouvertures de crédits pour	
Recherche « Acier »	1,9
Recherche « Charbon »	1,7
Recherche sociale	11,7
Total	15,30

ANNEXE 1

Evolution des dépenses administratives de la Communauté

(en millions d'u.c. A.M.E.)

Exercice	État prévisionnel	Résultats	Différence entre les prévisions et les dépenses effectuées
1952-1953	5,7	4,6	— 1,1
1953-1954	9,7	7,1	— 2,6
1954-1955	8,9	7,6	— 1,3
1955-1956	9,8	8,9	— 0,9
1956-1957	13,0	10,3	— 2,7
1957-1958	13,9	12,8	— 1,1
1958-1959	13,0	11,0	— 2,0
1959-1960	12,0	11,4	— 0,6
1960-1961	12,8	11,9	— 0,9
1961-1962	14,1	13,4	— 0,7
1962-1963	16,1	14,5	— 1,6
1963-1964	17,6	15,5	— 2,1
1964-1965	19,2	17,4	— 1,8
1965-1966	20,0	18,7	— 1,3
1966-1967	20,4	20,3	— 0,1
1967-1968 ⁽¹⁾	28,5	29,5	+ 1,0

(¹) Période de 18 mois.

ANNEXE 2

Evolution des recettes et du taux de prélèvement

(en millions d'u.c. A.M.E.)

Exercice 1952-1953	10,62	0,30 %	0,50 %	0,70 %
Exercice 1953-1954	48,10	0,90 %		
Exercice 1954-1955	56,76	0,90 %		
Exercice 1955-1956	42,29	0,70 %	0,45 %	
Exercice 1956-1957	32,13	0,45 %		
Exercice 1957-1958	29,12	0,35 %		
Exercice 1958-1959	26,06	0,35 %		
Exercice 1959-1960	31,16	0,35 %		
Exercice 1960-1961	32,80	0,35 %		
Exercice 1961-1962	28,25	0,30 %		
Exercice 1962-1963	19,63	0,20 %		
Exercice 1963-1964	19,11	0,20 %		
Exercice 1964-1965	20,82	0,20 %		
Exercice 1965-1966 ⁽¹⁾	29,91	0,25 %		
Exercice 1966-1967	27,25	0,25 %		
Exercice 1967-1968 ⁽²⁾	52,— ⁽³⁾	0,30 %		

⁽¹⁾ Il a été décidé à partir du 30-6-1966 de prendre en considération non plus les recettes effectives de prélèvement, mais le montant des déclarations (prélèvement dû)

La mise en œuvre de cette décision s'est traduite :

1) pour l'exercice 1965-1966 par une écriture de régularisation,

2) à partir du 1-7-1966 par la comptabilisation mensuelle des montants déclarés.

^(*) Période de 18 mois.

⁽³⁾ Estimation.

ANNEXE 3

Evolution des réserves et provisions

Susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964	Situation au 30-6-1965	Situation au 30-6-1966	Situation au 30-6-1967	Situation au 31-12-1968	Justification au 31-12-1968
Réadaptation	36,42	23,14	23,93	32,45	35,45	48,99	Intégralement nécessaire, sauf en ce qui concerne les réserves conjoncturelles et risques divers, pour faire face aux paiements auxquels donneront lieu les engagements pris par la C.E.C.A. dans les différents secteurs respectifs et qui la lient juridiquement.
Recherche	21,13	23,05	30,55	30,83	30,83	23,11	
Engagements conditionnels	2,00	6,00	—	—	—	—	
Solde non affecté	25,41	21,33	15,27	9,56	3,26	7,47	
Risques divers	—	—	—	7,50	5,00	5,30	
	83,96	78,52	69,75	80,34	74,54	84,87	

Compte tenu des charges qui pèsent sur ces provisions, en raison des paiements restant à effectuer pour l'accomplissement de décision en cours d'exécution, l'évolution des réserves effectivement disponibles pour la couverture de besoins budgétaires futurs est retracée ci-dessous.

	Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964	Situation au 30-6-1965	Situation au 30-6-1966	Situation au 30-6-1967	Situation au 31-12-1968
Réserves disponibles	44,02	34,33	28,27	27,50	10,76	13,32 ⁽¹⁾

(¹) Le total des réserves disponibles au 31-12-1968, à savoir 13,32 millions u.c. doit être rapproché de l'hypothèque sur les exercices futurs de 15,9 millions u.c. A.M.E.

Au 31-12-1969, les réserves susceptibles d'être encore disponibles peuvent être évaluées comme suit :

- Réserves totales prévisibles au 31-12-1968 :	13,32
- Déficit budgétaire de l'exercice 1969 :	— 9, —
Réserves totales prévisibles au 31-12-1969 :	4,32
	==

ANNEXE 4

Dépenses et prévisions de dépenses du Commissaire aux Comptes de la C.E.C.A.

(en M.C. A.M.E.)

Titre Chapitre	Nature des dépenses	Crédits finals 1968	Dépenses 1968	Prévisions 1969
TITRE I	<i>Rémunérations, indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>			
Chapitre I	Commissaire aux Comptes	6 030, —	6 023, 56	6 050, —
Chapitre II	Personnel	36 738, —	34 311, 74	37 145, —
Chapitre III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	1 725, —	—	3 040, —
	Total du Titre I	44 493, —	40 335, 30	46 235, —
TITRE II	<i>Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement</i>			
Chapitre IV	Immeubles	1 420, —	1 402, —	1 820, —
Chapitre VI	Dépenses courantes de fonctionnement	400, —	292, 56	680, —
Chapitre VIII	Dépenses relatives aux missions et déplacements	2 660, —	2 246, 78	3 620, —
Chapitre XI	Dépenses de service social	265, —	237, 20	105, —
Chapitre XVIII	Dépenses non spécialement prévues	—	—	1 200, —
	Total du Titre II	4 745, —	4 178, 54	7 425, —
	TOTAL GENERAL	49 238, —	44 513, 84	53 660, —

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8264*/1/III/1969